

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDROY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDROY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2019**

Délibération : 05.2021.049

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

La Métropole de Lyon, collectivité territoriale, a assuré en 2019 aux 1 385 927 habitants de son territoire, répartis sur 59 communes, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2019 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au conseil de la Métropole du 14 décembre 2020 - délibération n° 2020-0302 - il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

2019 fut une année marquée par un renforcement de la politique publique de prévention et de gestion des déchets. En effet, cela s'est traduit par un changement en matière de gouvernance et de pilotage avec la création d'une régie à autonomie financière de prévention et de gestion des Déchets ménagers et assimilés (DMA) au 1^{er} janvier 2020 accompagnée d'un budget annexe « déchets » pour plus de transparence des comptes. La création de cette régie, qui intervient en réponse à la demande des élus métropolitains, a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des activités relevant du service public de prévention et de gestion des DMA.

Par ailleurs, les cadres d'achat ont également été renouvelés avec un nouveau marché de travaux et d'exploitation de l'UTVE (Unité de traitement et de valorisation énergétique) Lyon Nord détenu par la société Neovaly, nouveau prestataire. En effet, en 2019, l'usine Lyon Nord a connu un événement charnière : la délégation de service public concédée à VALORY (filiale SUEZ) depuis 1989 a pris fin le 30 juin 2019, renouvelée par un marché global de performance attribué à NEOVALY (société dédiée SUEZ). Cette première phase, entre 2019 et 2021, sera suivie par une seconde phase d'exploitation des déchetteries fixes et mobiles pour une durée de 6 ans.

Aussi, une amélioration du tri est tout particulièrement à souligner. D'une part, la Métropole de Lyon est lauréate de l'appel à candidatures CITEO pour l'extension des consignes de tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. D'autre part, son prestataire pour le tri d'une partie des emballages et papiers issus de la collecte sélective, à savoir le groupe Paprec, a également construit et inauguré un nouveau centre de tri Trivalo69 sur le site de Chassieu.

L'année 2019 constitue la première année de mise en place des actions du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'étendant sur 6 ans. On peut noter les principales actions engagées en matière de prévention des déchets :

- 12 déchetteries équipées en espace "donneries" représentant 306 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,
- le développement du compostage collectif avec la mise en place de 81 projets de compostage partagé, au pied des immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 10 % entre 2018 et 2019),
- la lutte contre le gaspillage alimentaire avec 20 interventions sur le territoire,
- le bilan du projet "zéro déchet-zéro gaspi" : réduction de 30 % de la quantité de déchets ménagers produits.

2019 est aussi une année sous le signe de l'innovation. En effet, une expérimentation de benne à ordures ménagères 100 % électriques sur plusieurs communes a été inaugurée conjointement par la Métropole de Lyon et Renault Trucks et les premiers résultats sont des plus encourageants. Une nouvelle plate-forme de tri ILOE a aussi été installée à Saint-Priest dans le but de réutiliser les encombrants pouvant encore servir plutôt que de les détruire. Enfin, l'événement créatif TriOmix qui s'est déroulé aux Halles du Faubourg du 3 au 5 juillet 2019 a permis de travailler et prototyper des outils qui seront testés dans l'espace public en vue d'améliorer la réduction, le tri et le recyclage des déchets en milieu urbain dense.

Toutefois, il ne faut pas oublier que plusieurs communes ont aussi été impactées cette année 2019 par d'importantes perturbations du service, à la fois sur la collecte mais aussi sur les performances de traitement, conséquences directes des différentes grèves d'agents ou de prestataires de collecte ainsi que d'importants incendies qui se sont déclarés sur sites.

Sur le Grand Lyon la production de DMA a diminué de 5,5% par rapport à 2010, ce qui est en légère augmentation par rapport au taux de 4,5% entre 2010 et 2018 même si le score reste encore une fois insuffisant par rapport à l'objectif légal de 10% de réduction pour 2020. L'ensemble des dépenses de gestion des déchets s'est élevé à 135,4M€, soit une diminution de 2,4 % par rapport à 2018 et de 0,8 % par rapport à 2017. Le coût net de la gestion des déchets est de 98 €/habitant en 2019.

Le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés a diminué de 0,7% entre 2018 et 2019 alors que la population a, elle, augmenté de 0,3 %. Cette diminution est en corrélation directe avec le mouvement de grèves sociales. Parallèlement, la collecte du verre a progressé cette année encore avec une augmentation de 1,5%.

Pour la commune de Saint-Genis-Laval, en 2019, ce sont 196 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit une diminution de 2,8 % par rapport à 2018, pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 229 kg/habitant.

Concernant la collecte sélective, la commune de Saint-Genis-Laval s'est engagée dans des actions de sensibilisation au tri des déchets par le biais d'animations en pied d'immeubles mais aussi sur des marchés, fêtes et événements ainsi que des actions de sensibilisation en porte-à-porte afin de toucher un large public.

Ainsi, ce sont 42 kg d'emballages légers et papier qui ont été collectés par les Saint-Genois contre 47 kg sur l'ensemble du Grand Lyon, soit une diminution de 11,1 % par rapport à l'année de référence 2018.

De plus, la commune s'est engagée une nouvelle fois, comme les 59 communes et arrondissements, dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi, la quantité de verre collectée sur l'année 2019 s'élève à 24 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 23 kg sur l'ensemble du grand Lyon soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2018.

Pour les actions limitant la conséquence des activités sur l'homme et l'environnement, il est à noter que fin 2019, 76 bennes à ordures ménagères roulant au gaz naturel vert étaient en circulation. Pour le moment aucun de ces véhicules de collecte propres n'est déployé sur Saint-Genis-Laval.

Dans la continuité des autres années, la Métropole de Lyon a poursuivi ses actions solidaires avec le versement d'une subvention de 6 176€ à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année.

De même, la collecte de verre a permis d'offrir 94 703€ de dons à la ligue contre le Cancer, soit 4 156€ de plus qu'en 2018.

Enfin, 653 tonnes de vêtements ont été collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

Un exemplaire du rapport 2019 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Vu l'avis de la commission 2 « Aménagement durable, cadre de vie, urbanisme, mobilités, transition écologique » du 11 mai 2021 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Frédéric RAGON**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.